



European
Commission

SÉRIE D'AIDE-MÉMOIRE SUR LA NUTRITION



ÉGALITÉ, ÉQUITÉ ET NUTRITION¹

« Je place la lutte contre l'inégalité au cœur de notre coopération internationale » :
Jutta Urpilainen, commissaire aux partenariats internationaux, mars 2021²

Le terme **égalité** peut être utilisé en référence à **l'égalité des résultats et à l'égalité des chances**.

L'**inégalité** est un concept relationnel qui renvoie aux différences entre individus ou groupes et qui couvre de multiples dimensions. L'**inégalité économique** renvoie principalement aux différences de résultats économiques, tels que les revenus, la consommation ou la richesse. L'**inégalité sociale** concerne les différences de résultats sociaux (éducation, emploi, etc.) ou les différences de positionnement ou de statut social. L'inégalité sociale et l'inégalité économique sont intimement liées³.

La **forte corrélation entre les inégalités de revenus et le retard de croissance** montre que l'inégalité des résultats joue un rôle clé dans le bien-être humain.

L'**équité** est davantage associée à l'égalité des **chances**, par exemple l'accès aux services, plutôt qu'à l'égalité des résultats de développement, tels que le retard de croissance.

La relation entre nutrition et équité s'articule dans les deux sens : la malnutrition est à la fois une « manifestation » et un facteur clé d'inéquité ; la diminution de la malnutrition est une condition préalable à la réduction de l'inéquité. À l'inverse, la lutte contre les inéquités est essentielle pour réduire toutes les formes de malnutrition en ne laissant personne de côté.

1 D'autres aide-mémoire de la série sur la nutrition contiennent des orientations complémentaires. Il est conseillé de lire cette publication conjointement avec ces derniers, en particulier l'aide-mémoire : nutrition, égalité de genre et autonomisation des femmes, qui contient des conseils pratiques sur l'intégration de la nutrition dans les approches visant à transformer les rapports de genre et qui souligne le rôle crucial d'une nutrition et de régimes alimentaires améliorés dans la réalisation du plan d'action GAP III de l'UE.

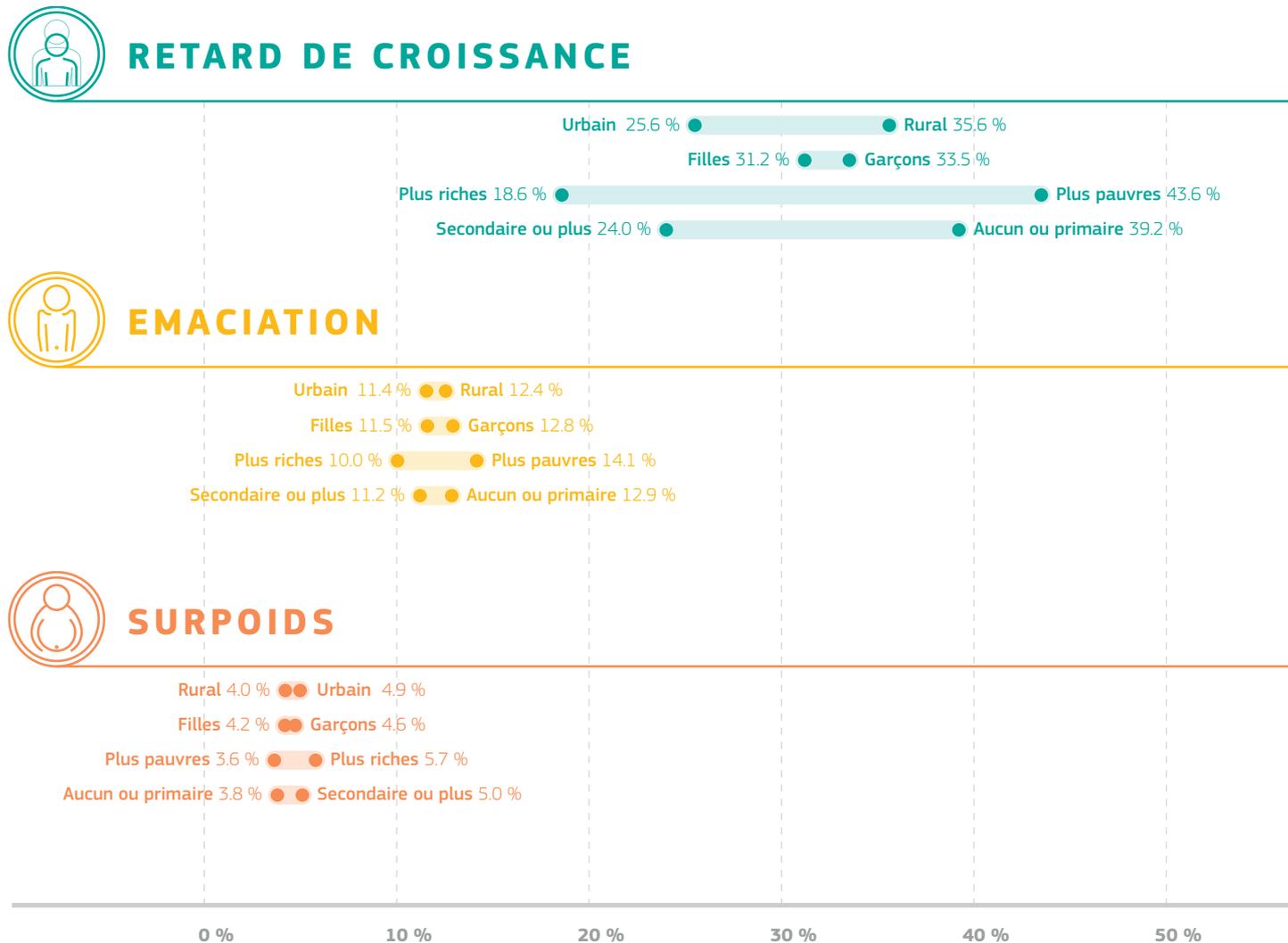
2 Session plénière de haut niveau de la Conférence ministérielle UE-AFD sur les inégalités. 22 mars 2021.

3 [Document de travail des services de la Commission – Mise en œuvre du nouveau consensus européen pour le développement – Lutter contre les inégalités dans les pays partenaires](#) (en anglais).

La malnutrition possède son lot d'inégalités, qui est masqué par l'agrégation des données sur la nutrition, que ce soit au niveau mondial ou national. **Des taux supérieurs de retard de croissance et d'autres formes de malnutrition** (émaciation et anémie persistante chez les femmes en âge de procréer, etc.) sont observés dans les franges les plus pauvres de la population, ce qui signifie que **l'amélioration des moyennes nationales**

n'est pas suffisante pour prouver que de réels progrès ont été accomplis. Pour les populations des pays à faible revenu, le surpoids et l'obésité restent relativement plus élevés chez les personnes aisées que chez les pauvres (contrairement à ce qui se passe dans les pays à revenu élevé), comme le montre la figure 1, tandis que le surpoids et l'obésité augmentent souvent à un rythme plus rapide au sein des populations pauvres et rurales.

Figure 1 : Inégalités en matière de retard de croissance, d'émaciation et de surpoids chez les enfants de moins de 5 ans, selon le lieu de vie urbain-rural, le genre, la richesse et l'éducation⁴



Source : Base de données élargie des estimations conjointes UNICEF/OMS/Banque mondiale sur la malnutrition des enfants : Retard de croissance. L'émaciation et le surpoids. (Mars 2019. New York).

La malnutrition est discriminatoire par nature, touchant davantage les populations défavorisées et disparaissant plus lentement dans le quintile de richesse le plus bas. L'inégalité se renforce d'une génération à l'autre en vertu d'un processus cyclique appelé cycle intergénérationnel de malnutrition, qui limite le développement humain et renforce les désavantages et la pauvreté. Ce cycle est difficile à rompre. Dans de nombreux pays, les disparités en matière de nutrition entre les riches et les pauvres s'aggravent, particulièrement dans les pays à revenu faible et intermédiaire ainsi que dans certains sous-ensembles de population des pays à revenus élevés⁵.

Les inégalités existent non seulement entre les pays mais également au sein des pays.

Pour que tout le monde profite des progrès accomplis, la nutrition doit être améliorée dans toutes les strates de la société. Pour cela, **il est essentiel de disposer de bonnes données nationales désagrégées pour différencier les inégalités** sur la base de facteurs tels que le revenu, le genre, l'âge, l'implantation géographique, le niveau d'éducation et l'ethnicité, afin de **prévoir en priorité des interventions précises fondées sur des données factuelles, de les axer sur les besoins** et de garantir une **répartition équitable des ressources et de l'accès aux services**.

4 [Rapport sur la nutrition mondiale 2020](#)

5 [Perez-Escamilla et al. 2018. Nutrition disparities and the global burden of malnutrition](#) (Disparités en matière de nutrition et le fardeau mondial de la malnutrition). *British Medical Journal* 361: k2252.

Les données désagrégées permettent de comprendre les grandes disparités en matière de nutrition, par exemple entre les différents niveaux de revenus, entre les ménages ruraux et urbains ou au sein même des populations urbaines (bidonvilles, etc.), ainsi que celles qui résultent, entre autres, d'inégalités liées au genre, à l'origine ethnique, à l'âge et au handicap. Il s'avère que les inégalités de revenus sont étroitement associées à d'autres formes d'inégalité⁶.

Les inégalités en matière de retard de croissance (que l'UE s'efforce toujours de réduire dans les pays partenaires) ne baissent que dans un nombre limité de pays ; pour permettre leur éradication, il est crucial de lutter contre leurs causes profondes. Par exemple, mettre fin à la pauvreté alimentaire demeure un défi de taille sachant qu'au moins 3 milliards de personnes dans le monde, dont la majorité dans des pays à revenu faible et intermédiaire, n'ont pas les moyens d'avoir un régime alimentaire nutritif.



Engagements de l'UE

Les droits humains sont au cœur de l'action de l'UE, comme le stipule le cadre stratégique en matière de droits de l'homme et de démocratie et son plan d'action. Le Consensus européen pour le développement (2017) précise que « l'éradication de la pauvreté, la lutte contre les discriminations et les inégalités et la volonté de ne laisser personne de côté sont au cœur de la politique de l'Union européenne en matière de coopération au développement ». De plus, le document de travail des services de la Commission européenne « Lutter contre les inégalités dans les pays partenaires » (2019) souligne la nécessité d'adopter une approche fondée sur les droits pour y parvenir. Les conclusions du Conseil de l'UE sur le Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires reconnaissent que « des efforts accrus sont nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes et aux principaux facteurs de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans le monde, en particulier la pauvreté, les inégalités, le changement climatique, la perte de biodiversité, les déplacements forcés et les conflits ».

La **pandémie de COVID-19 a amplifié les vulnérabilités existantes**, qu'il s'agisse des inégalités économiques et de genre, de l'instabilité, des conflits, du changement climatique ou des pertes de biodiversité. Pour la première fois depuis 30 ans, le taux de développement humain a décliné dans le monde⁷. **La pandémie a mis en lumière le lien de causalité étroit entre pauvreté et malnutrition** : la Banque mondiale estime qu'en 2020, entre 119 et 124 millions de personnes supplémentaires sont tombées dans l'extrême pauvreté à cause de la COVID-19⁸. La baisse des revenus des ménages a érodé la capacité des individus à satisfaire leurs besoins fondamentaux et menace d'inverser les modestes gains obtenus dans le monde en matière de nutrition maternelle et infantile⁹. **Les groupes vulnérables, notamment les femmes, les adolescents et les jeunes enfants, sont particulièrement touchés.**

La volonté de la Commission d'appuyer les efforts des pays partenaires en vue de réduire de 7 millions le nombre d'enfants souffrant d'un retard de croissance d'ici 2025 demeure inébranlable malgré la pandémie de COVID-19. La priorité accordée par la Commission à la nutrition sera systématiquement intégrée aux domaines de coopération prioritaires de l'UE au sein des partenariats internationaux (alliances vertes ; technologie, innovation et numérisation ; croissance et emploi ; migration et mobilité ; et développement humain, paix et gouvernance), au moyen, entre autres, d'un certain nombre d'objectifs de dépense englobant le changement climatique (30 %), la biodiversité (7-10 %), l'intégration sociale et le développement humain (20 %)¹⁰ et la gestion de la migration (10 %), ainsi qu'un objectif sur la part des interventions liées à l'égalité de genre (85 %).

6 [Document de travail des services de la Commission européenne – Mise en œuvre du nouveau consensus européen pour le développement – Lutter contre les inégalités dans les pays partenaires, juin 2019](#) (en anglais).

7 <http://hdr.undp.org/en/hdp-covid>

8 [World Bank Global Economic Prospects \(Perspectives économiques mondiales de la Banque mondiale\), janvier 2021.](#)

9 [IFPRI Global Food Policy Report \(Rapport de l'IFPRI sur la politique alimentaire mondiale\), 2021.](#)

10 L'objectif de dépense de 20 % pour l'intégration sociale et le développement humain comprend des services liés à la nutrition (correspondant au code 12240, Nutrition de base, du CAD de l'OCDE) ainsi que des mesures portant sur la santé, l'éducation, l'eau, l'assainissement, l'hygiène, la protection sociale et le genre, qui jouent tous un rôle vital dans l'éradication de toutes les formes de malnutrition.

Stratégies pour réduire efficacement les inégalités liées à la nutrition



Analyse, données et systèmes d'information sur la situation/le contexte

- **Réaliser une analyse de la situation axée sur l'équité** pour déterminer la cause des inégalités et leur impact sur les résultats en matière de nutrition, identifier les groupes les plus défavorisés et marginalisés, comprendre l'accès différencié aux services/les impacts pour différents groupes et identifier les goulets d'étranglement qui empêchent d'atteindre les plus défavorisés.
- **Aider les pays partenaires à renforcer leurs systèmes d'information/données au niveau désagrégé** en favorisant une approche méthodique de la production, du suivi, de l'analyse et de l'utilisation de données désagrégées (sur les régimes alimentaires, l'anthropométrie, les carences en micronutriments et les résultats en matière de santé) jusqu'au niveau local, par genre, âge, niveau de richesse, éducation, lieu géographique, groupe ethnique, handicap et autres groupes défavorisés spécifiques au contexte.



Cadres politiques et réglementaires

- **Promouvoir une cohérence politique multisectorielle portant sur les facteurs structurels fondamentaux de l'injustice sociale et de la marginalisation** (accès équitable aux terres, à l'éducation, à la santé, à l'emploi et au logement, etc.) par des actions de plaidoyer et des changements législatifs en faveur des groupes marginalisés, ainsi que par des politiques fiscales/macroéconomiques donnant la priorité à la création d'emplois décents, à l'augmentation du revenu des pauvres, aux politiques progressistes sur le travail et la fiscalité, aux services de soins et de travail domestique pour soutenir et redistribuer les prestations de soins non rémunérées, et à l'investissement dans les secteurs où se concentrent les familles pauvres (petite agriculture, élevage et pêche)¹¹.
- **Promouvoir et appuyer les engagements de haut niveau en faveur de l'équité et de la nutrition**, par exemple avec des politiques et des plans nationaux sur la nutrition sensibles à l'équité et au genre, et appuyer le renforcement des capacités et la sensibilisation du gouvernement.
- **Promouvoir et appuyer, dans les secteurs concernés, la création de cadres juridiques/réglementaires favorisant l'amélioration de la qualité des régimes alimentaires et de l'état nutritionnel** des groupes de population les plus vulnérables et les plus marginalisés.
- Envisager de **renforcer les partenariats avec des organisations de la société civile autour de la question de la nutrition et de l'inégalité**, par exemple au niveau de la responsabilité sociale, de la participation aux processus budgétaires et de la réalisation de travaux de recherche supplémentaires pour éclairer les actions de plaidoyer.



Programmes et domaines d'intervention

- Renforcer la conception des programmes **en prenant acte de la marginalisation, des inégalités, des disparités et des rapports de force**. Lorsque des programmes sont menés conjointement avec d'autres États membres, il est important d'effectuer une analyse conjointe des inégalités liées à la nutrition.
- **Accroître l'utilisation d'interventions communautaires** et la collaboration avec les organisations de la société civile.
- **Appliquer les principes d'équité à la mise en œuvre des mesures** destinées à améliorer la nutrition, en mobilisant et en impliquant de multiples secteurs et en ciblant conjointement des programmes multisectoriels.
- Favoriser des **approches associant autonomisation des femmes¹² et amélioration de l'état nutritionnel**.
- **Utiliser la technologie de manière innovante** pour réduire la fracture numérique et inclure les groupes vulnérables les plus difficiles à atteindre.

¹¹ Voir également l'aide-mémoire : gouvernance multisectorielle de la nutrition.

¹² Voir également l'aide-mémoire : nutrition, égalité de genre et autonomisation des femmes.

- **Identifier des moyens d'inclure ceux qui n'ont pas accès aux technologies** dans les enquêtes menées pour étudier les impacts de la COVID-19 sur l'équité.
- **Investir dans des interventions visant à réduire le fardeau du travail non rémunéré**, particulièrement pour les femmes et les filles, notamment en augmentant et en améliorant l'accès à des services d'eau propre et d'assainissement.
- Identifier et **résoudre les déséquilibres de pouvoir au sein du système alimentaire, promouvoir l'accès équitable de tous à des quantités suffisantes d'aliments abordables, variés, sûrs et nutritifs** répondant aux besoins diététiques et aux préférences alimentaires.
- **Lutter contre les environnements alimentaires inéquitables** en termes d'accès physique à des aliments de qualité, de leur disponibilité et de leur prix, de publicité et de stratégies marketing (p. ex. publicité pour des boissons et des aliments mauvais pour la santé, qui s'adresse aux enfants).
- **Investir dans les parties du système alimentaire où se concentrent les plus pauvres**, à savoir les travailleurs occasionnels, les paysans sans terre, les agricultrices et les vendeurs de rue.
- Investir dans **l'intégration équitable de services de nutrition préventifs et curatifs au sein du système de santé universel**¹³ et des plans nationaux de santé.
- S'assurer que **les actions nutritionnelles essentielles sont à la disposition de tous** dans le cadre de la couverture de santé universelle, en luttant contre les inégalités de prestation, de couverture et d'accès et en reconnaissant que différents groupes sont touchés de manière inégale/simultanément par différentes formes de malnutrition.
- Mettre en place **des réglementations et des actions de lutte contre la corruption** pour garantir un accès équitable aux soins de santé et à d'autres services.
- **Revoir la conception et le ciblage des interventions de protection sociale** pour mieux lutter contre la malnutrition et toucher ceux qui ne peuvent pas se payer un régime alimentaire sain sans assistance ainsi que les groupes de population les plus marginalisés et les plus vulnérables¹⁴.
- **Atténuer les effets potentiels des chocs sur les groupes de population les plus vulnérables sur le plan de la nutrition** par le biais de mécanismes de protection sociale aptes à être étendus et adaptés rapidement.



Informations complémentaires

- [EU Action Plan on Nutrition \(Plan d'action de l'UE sur la nutrition\)](#)
- [Rapport sur la nutrition mondiale 2020 – Agir sur l'équité pour mettre fin à la malnutrition](#)
- [Plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes \(GAP III\)](#)
- [Document de travail des services de l'UE – Lutter contre les inégalités dans les pays partenaires.](#)

Le nouveau marqueur de politique nutritionnelle du CAD a été approuvé par le CAD de l'OCDE pour les rapports officiels sur l'aide publique au développement en 2019 avec l'appui de la Commission et des États membres. Selon ce marqueur, « un projet est identifié comme lié à la nutrition lorsqu'il a pour but de lutter contre les causes immédiates ou sous-jacentes de la malnutrition ». Une publication sur le marqueur du CAD de l'OCDE sur la nutrition ([OECD-DAC Nutrition Policy Marker Handbook](#)) est disponible (en anglais).

L'Union européenne fait partie des leaders mondiaux de la promotion de l'égalité de genre, qui est un des principaux objectifs politiques de son action externe et de sa politique étrangère commune, le but étant d'accélérer la concrétisation des objectifs de développement durable. D'ici 2025, 85 % des nouvelles actions de l'UE devraient contribuer à la réalisation de l'objectif d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes, sachant que le nombre d'actions qui en feront leur objectif principal augmentera. Se reporter à **l'aide-mémoire : nutrition, égalité de genre et autonomisation des femmes**.

¹³ Voir également l'aide-mémoire : santé et nutrition.

¹⁴ Voir également l'aide-mémoire : protection sociale et nutrition.

Pour en savoir plus, contactez l'unité F3 de la DG INTPA (Nutrition et approche Une seule santé) par courriel à l'adresse intpa-f3@ec.europa.eu

© Union européenne 2022

Publié par la Direction générale des partenariats internationaux, direction Pacte vert, stratégie numérique, février 2022.

Le contenu de la présente publication ne reflète pas nécessairement l'opinion de la Commission européenne.

Pour en savoir plus : https://ec.europa.eu/international-partnerships/home_en